

DEL-2026-05

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 FEVRIER 2026

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
17

Présents : 10
Pouvoirs : 4
Votants : 14
Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

AKKARI Maya
BEYAERT Solène
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphanie
BROSSEL Colombe
COBLENCÉ Emmanuel
CONNAULT François
GILAT Sylvain
GOUILLART Emmanuelle
KOMITES Pénélope
LECOQ Jean-Pierre
LEMARDELEY Marie-Christine
MARINETTI Angela
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
RIBON Pascale
SIMONDON Paul

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Le Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-six, le 05 février 2026 à 14h30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 26 janvier 2026 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : REPARTITION DES PROMOTIONS DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA VILLE DE PARIS AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles ;

Vu la délibération n° 2025 DRH 21 du Conseil de Paris des 18-21 novembre 2025 portant création du « Statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des établissements d'enseignement supérieur de la Ville de Paris ».

Vu l'avis du comité social territorial du 19 janvier 2026 ;

Sur la proposition de Madame la Présidente,

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le conseil d'administration autorise une promotion dans le corps des professeurs au titre de 2026 dans la discipline « sciences dures ».

Article 2 : Le calendrier et les modalités d'organisation des promotions seront définis par arrêté de Madame le Maire de Paris.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

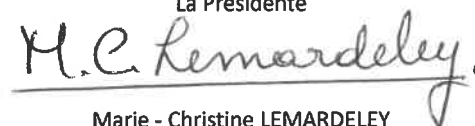
Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance



Solène BEYAERT

La Présidente



Marie - Christine LEMARDELEY